SECRET

No. 15

SECRET/49/Add.2 5 juillet 1955

Muss Rake

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

PARTIES CONTRACTANTES

Original: anglais

## NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

## Notification du Gouvernement de la République Dominicaine

## Addendum

Le secrétariat a reçu la lettre suivante, relative à la position tarifaire mentionnée dans le télégramme en date du 29 juin 1955 (SECRET/49/Add.1):

"J'ai l'honneur de vous prier, d'ordre de mon gouvernement, de bien veuloir faire connaître aux parties contractantes à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, l'invention de la République Dominicaine de renégocier, avant la prorogation de la période de validité assurée des Listes et en conformité des dispositions de l'article XXVIII, certaines des concessions reprises dans la Liste XXIII (République Dominicaine) annexée à l'Accord général, qui ont été négociées au cours des Conférences d'Annecy et de Torquay.

"La concession que la République Dominicaine se propose de renégocier est mentionnée dans le rapport annexé à la présente communication, avec indication, en regard, du pays avec lequel cette concession a été primitivement négociée.

"Le Gouvernement de la République Dominicaine est disposé à offrir des compensations au cours des négociations avec la partie contractante avec laquelle la concession a été primitivement négociée et à consulter les autrez parties contractantes qui ont, aux termes du paragraphe premier de l'article XXVIII, un intérêt substantiel dans cette position.

"Le Gouvernement de la République Dominicaine a pris contact avec la partie contractante avec laquelle la concession a été primitivement négociée - les Etats-Unis - et il a demandé que l'on considère ces négociations comme ayant été engagées avant le 30 juin 1955, compte tenu de la Déclaration des PARTIES CONTRACTANTES, en date du 10 mars 1955, concernant le maintien en vigueur des Listes annexées à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce."

Position du tarif

Désignation des produits

Pays avec lequel la concession a été primitivement négociée

353

Vernis, siccatifs et gomme laque, de toute sorte, y compris les teintures pour le bois et autres usages, preparés

Etats-Unis